

Titre : Les affaires publiques autrement

Femme : MAIF : les affaires publiques autrement.

Le terme de « lobbying » a souvent une connotation négative. Mais concrètement, le lobbying, c'est le fait pour une entreprise, une association, une ONG, de défendre et promouvoir sa vision et ses intérêts dans le cadre d'échanges avec les pouvoirs publics. Cette pratique est strictement encadrée par la loi. MAIF, en tant qu'entreprise engagée, et pour sa connaissance du marché, peut être sollicitée par les pouvoirs publics afin de partager son expertise. Actrice de la vie économique, sociale et citoyenne, elle peut aussi, de sa propre initiative, leur exposer sa vision lorsqu'elle juge que les intérêts de ses sociétaires ne sont pas pris en compte dans le cadre d'un texte de loi par exemple.

Faire du lobbying quand on est une entreprise à mission, qu'est-ce que cela change ? En tant que société à mission, MAIF prend en considération ses impacts sur l'ensemble de ses parties prenantes. Dans le cadre de son lobbying, les propositions que MAIF formule visent donc à prendre en compte les intérêts de ses sociétaires et une vision longue du temps économique. Toutes ces actions se font bien sûr en toute transparence et sont encadrées par la loi, les règlements et codes déontologiques de l'Assemblée nationale et du Sénat. Rendez-vous sur entreprise.maif.fr/affairespubliques.

[Logo MAIF assureur militant]